



Cadre politique de soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage de la SADC

Cadre de participation des enfants et des jeunes CSTL

Développer la participation des enfants dans et par l'éducation

RÉSUMÉ

Un cadre de planification pour donner aux enfants et aux jeunes les moyens – dans et par l'éducation – d'être des citoyens actifs et engagés contribuant à un développement inclusif et durable.

Table des matières

INTRODUCTION	2
OBJECTIF DU PRESENT CADRE	4
LES SYSTEMES EDUCATIFS : LES MOTEURS DE LA TRANSFORMATION	5
LA RESPONSABILITE DE RENFORCER LES SYSTEMES EDUCATIFS TRANSFORMATEURS ET INCLUSIFS POUR LA PARTICIPATION	5
QU'EST-CE QU'UNE EDUCATION DE QUALITE, PERTINENTE ET TRANSFORMATRICE ?.....	7
QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION DES APPRENANTS ?	8
LACUNES ET DEFIS EMPECHANT LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EDUCATION DU 21 ^E SIECLE	9
FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SYSTEMES EDUCATIFS TRANSFORMATIONNELS	11
ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'EDUCATION PRESCRITS PAR LA LOI ET LE DEVELOPPEMENT GRACE A DES SYSTEMES EDUCATIFS DU 21 ^E SIECLE.	12
TRANSFORMATION DE L'ENSEMBLE DU SYSTEME POUR SOUTENIR LA REALISATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES	13
CADRE POLITIQUE CSTL DE LA SADC : UN VEHICULE POUR LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES D'EDUCATION AFIN DE DEVELOPPER LA PARTICIPATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	15
<i>Comment pouvons-nous mobiliser l'éducation requise et la réforme des programmes d'études dans toute la région ?</i>	15
MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	16
VISION	16
OBJECTIF	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
OBJECTIFS	16
PRINCIPES DIRECTEURS.....	17
DECLARATIONS DE POLITIQUE GENERALE ET LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DOMAINES PRIORITAIRES	17
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : SOUTIEN AU PROGRAMME D'ETUDES	18
<i>Le rôle central du programme d'études dans la réalisation de l'agenda de transformation du CSTL</i> 18	
<i>Vision et objectif d'un programme d'études CSTL inclusif</i>	19
<i>Déclaration de politique générale</i>	19
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : DEVELOPPEMENT ET SOUTIEN DES ENSEIGNANTS.....	22
<i>Déclaration de politique générale</i>	22
DOMAINE PRIORITAIRE 3 : INFRASTRUCTURE ET RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE.....	23
<i>Déclaration de politique générale</i>	23
DOMAINE PRIORITAIRE 4 : ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	24
<i>Déclaration de politique générale</i>	25
DOMAINE PRIORITAIRE 5 : GOUVERNANCE ET LEADERSHIP	25
<i>Déclaration de politique générale</i>	26

Introduction

L'*Agenda 2063* de l'Afrique documente la vision du développement durable basée sur les droits, partagée par tous les États membres de l'Union africaine : libérer le plein potentiel de la plus grande richesse du continent – ses habitants - par la réalisation de leurs droits, afin qu'ils puissent établir et maintenir des familles, des communautés et des pays pacifiques, inclusifs et prospères.

Pour concrétiser cette vision, il faut veiller à ce que chaque personne, en particulier les plus vulnérables et les exclus, dispose d'un pouvoir d'action, c'est-à-dire des connaissances, du pouvoir, de la capacité et de la possibilité d'assumer ses responsabilités en tant que citoyens activement engagés.

Les États membres se sont engagés à assurer le développement durable du continent en investissant dans des mesures qui développeront l'aptitude de tous - notamment des plus marginalisés - à participer aux processus sociaux, économiques et politiques, ce qui est la clé d'un développement personnel et national durable.

Pour l'avenir, les enfants sont les gardiens de cette vision à long terme. Par conséquent, la réalisation et le maintien du développement dépendent de l'engagement des enfants, aujourd'hui en tant que citoyens responsables et actifs, et à l'avenir en tant que parents, travailleurs et contribuables, employeurs, dirigeants politiques et administrateurs responsables d'États en mesure de se développer. Il est de leur responsabilité civique de conduire et de soutenir un développement inclusif, la prospérité économique, la justice sociale, la paix et la bonne gouvernance, ainsi que des environnements durables. S'ils ne le font pas, les progrès réalisés seront éphémères et la vision de l'*Agenda 2063* ne se concrétisera pas.

Le développement durable exige donc que tous les enfants aient les moyens – y compris les connaissances, les compétences, les capacités et les possibilités, ainsi que les droits associés - nécessaires pour assumer leurs responsabilités civiques.

Tous les instruments de développement durable pertinents reconnaissent que les enfants sont les gardiens de la vision du continent, et que les enfants ne peuvent être des agents du changement que s'ils ont les moyens de le faire. Ils appellent donc les États membres à renforcer leurs systèmes éducatifs afin de fournir une éducation universelle, de qualité et inclusive à tous les enfants - en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables - pour qu'ils acquièrent les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour assumer leurs responsabilités civiques ; en d'autres termes, fournir une éducation qui valorise la participation active.

C'est donc un impératif de développement durable fondé sur les droits que de renforcer tous les systèmes éducatifs afin de fournir une éducation inclusive et de qualité pour développer la participation de tous les enfants.

Le Cadre de participation des enfants et des jeunes CSTL (acronyme en anglais : CYAF) commence par une analyse de l'appel pressant et de l'engagement des États membres de l'Union africaine en faveur de la transformation des systèmes éducatifs du continent et de la réalisation des droits civils et politiques des enfants en tant que fondements de la Renaissance africaine. Ensuite, il examine comment répondre à cet impératif. Pour ce faire, il rassemble les responsabilités juridiques et de développement des systèmes éducatifs prescrites par les traités

et instruments internationaux et régionaux, ainsi que les nombreuses preuves des caractéristiques qu'un système éducatif du 21^e siècle doit avoir pour garantir la réalisation des droits civils et politiques des enfants, en particulier le droit à la participation. Le cadre cherche ensuite à traduire ces diverses exigences en déclarations politiques appropriées alignées sur le Cadre politique de soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage de la SADC.

Objectif du présent cadre

Ce cadre de participation des enfants et des jeunes CSTL a été développé en tant qu'addendum au *Cadre politique de soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage (CSTL) de la SADC* en plaidant pour la révision et la transformation effective des systèmes éducatifs afin de permettre aux enfants de participer.

Les États membres de la SADC se sont engagés à transformer leurs systèmes éducatifs en vecteurs de croissance inclusive, capables de stimuler le développement durable au sein du bloc régional. Le *Cadre politique CSTL de la SADC* fournit une feuille de route pour guider le processus de révision et de réforme des politiques. Il le fait à travers plusieurs déclarations de politique qui reconnaissent les obstacles à l'éducation inclusive dans la région, ainsi que les mesures et les résultats que les systèmes éducatifs devraient prendre et atteindre pour surmonter les obstacles empêchant l'inclusion et la pleine participation des enfants vulnérables à l'éducation.

Tous les ministères se sont engagés à s'attaquer aux obstacles identifiés à l'éducation inclusive afin de garantir que l'éducation soit le moteur du développement inclusif et fondé sur les droits dans la région. Le Cadre politique identifie l'un des principaux obstacles comme étant l'éducation de mauvaise qualité et désuète, en particulier l'éducation telle qu'elle est enseignée et reçue par les enfants vulnérables et marginalisés. Le cadre exige de tous les États membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qu'ils s'attaquent à cet obstacle en améliorant la qualité de l'éducation afin qu'elle soit pertinente et qu'elle apporte aux enfants les connaissances, les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour être des citoyens actifs et engagés qui conduiront et soutiendront la vision, les objectifs et les aspirations de développement de la région.

En tant que tel, le Cadre politique fournit une instruction et un mandat faisant autorité aux ministères de l'Éducation de tous les États membres pour améliorer la qualité de l'éducation afin d'atteindre ses objectifs transformationnels. Tandis qu'il fournit une orientation substantielle sur les mesures nécessaires pour permettre l'inclusion sociale et économique des enfants par l'intégration de leurs droits et services socio-économiques pertinents dans l'éducation, il fournit moins d'orientation sur les mesures de réforme du programme scolaire nécessaires pour permettre aux enfants d'assumer leurs responsabilités civiques et politiques par l'intégration des droits civils et politiques des enfants.

Pour combler cette lacune, le *Cadre de participation des jeunes (acronyme en anglais : CYAF) pour l'éducation du 21^e siècle* a été développé afin de :

- Fournir des orientations concrètes sur les normes et mesures requises pour une intégration efficace des droits de l'enfant, y compris leurs droits à la participation à l'éducation et par l'éducation.
- Souligner l'importance de veiller à ce que les mesures de réforme de l'éducation lancées dans le Cadre politique accordent une attention égale et ciblée à la participation politique des enfants.

- Fournir et promouvoir la raison d'être de l'accent mis sur les droits civils et politiques des enfants.

Le Cadre de participation des jeunes est destiné à guider un processus de réforme du curriculum afin de s'assurer que tous les systèmes éducatifs de la région de la SADC servent leur objectif de transformation. En outre, il vise à mettre en place un processus de réforme de l'ensemble du système afin de positionner l'éducation et le programme d'études comme le moteur d'un développement durable inclusif. Cela se fait par le biais du processus d'intégration des droits, des capacités, des aptitudes et des compétences des enfants nécessaires à leur participation pleine et entière aux dimensions sociales et économiques, ainsi que civiles et politiques de la société.

Instruments rendant obligatoire l'éducation universelle pour la participation

- Agenda 2063 de l'UA
- Agenda 2040 de l'UA : l'agenda de l'Afrique pour les enfants
- Les objectifs de développement durable (ODD)
- Le cadre politique de soins et soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (CSTL) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC)
- La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE)

Les systèmes éducatifs : les moteurs de la transformation

Tous les instruments directeurs reconnaissent que la réalisation d'un développement durable et inclusif dépend de la concrétisation du droit à une éducation de qualité pour tous, en particulier pour les enfants les plus vulnérables.

Les traités et les instruments de développement reconnaissent que l'éducation a un objectif fondamentalement transformateur : préparer tous les enfants à être des participants actifs à la prospérité sociale, économique et politique, de la paix et de la stabilité.

La constitution d'un capital humain pour le développement durable exige que **chaque enfant** ait accès à une **éducation de qualité** et la reçoive **pour renforcer sa participation**.

En résumé : Les systèmes éducatifs doivent remplir leur rôle de moteur du développement durable en s'attaquant aux obstacles qui excluent les enfants marginalisés et vulnérables, et en dispensant une éducation du 21^e siècle qui développe l'aptitude de tous les enfants à assumer leurs responsabilités civiques afin de surmonter les obstacles à un développement inclusif et durable.

La responsabilité de renforcer les systèmes éducatifs transformateurs et inclusifs pour la participation

Afin d'assumer les responsabilités juridiques et de développement qui leur incombent, les États membres doivent renforcer leurs systèmes d'éducation à deux égards essentiels :

1. Veiller à ce qu'aucun enfant ne soit exclu de l'éducation en raison de facteurs sociaux, économiques ou autres – en d'autres termes, les systèmes éducatifs doivent être fondés sur les droits et être inclusifs.
2. Fournir une éducation de qualité, pertinente et adaptée au 21^e siècle, qui renforcera le capital humain - en particulier celui des enfants les plus marginalisés et les plus vulnérables - en développant la participation des enfants et des jeunes afin de relever les principaux défis du développement.

Les États membres de la SADC ont pris des mesures collectives pour assumer cette responsabilité. Tous les ministères de l'Éducation de la SADC ont approuvé le Cadre politique CSTL et, ce faisant, se sont engagés à renforcer les systèmes éducatifs nationaux en tant que véhicules de transformation permettant de développer le capital humain pour un développement durable et inclusif. Le Cadre politique n'est pas seulement une déclaration d'engagement - il décrit également les résultats partagés que tous les États membres ont convenu de devoir atteindre, notamment :

1. L'adoption de mesures spéciales visant à éliminer les obstacles sociaux, économiques et autres afin de garantir l'accès universel à l'éducation pour tous les enfants vulnérables.
2. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation pour permettre à tous les enfants de répondre aux exigences et d'assumer leurs responsabilités en tant que citoyens du 21^e siècle et leur donner les moyens de le faire.

Le Cadre politique CSTL fournit des principes directeurs détaillés quant aux mesures qui devraient être prises par tous les États membres pour s'attaquer aux obstacles à l'accès communs à toute la région de la SADC.

Les États membres ont mis en œuvre nombre de ces mesures en s'attaquant aux obstacles sociaux et économiques à l'accès à l'éducation, ce qui a entraîné une augmentation substantielle des taux de scolarisation.

Toutefois, la qualité reste préoccupante : les systèmes éducatifs ne développent pas suffisamment l'aptitude des jeunes à relever les défis qui empêchent la réalisation d'un développement durable et inclusif dans la région.

En conséquence, les États membres de la SADC, ainsi que leurs homologues subsahariens, ont fait des progrès limités en ce qui concerne la réalisation des principaux objectifs de développement durable, en particulier :

- Réduire la pauvreté
- Réduire les inégalités et l'exclusion sociale, économique, civique et politique des plus vulnérables, y compris les inégalités liées au genre et à la pauvreté
- Réduire les taux de transmission du VIH / SIDA, en particulier chez les jeunes filles et les femmes
- Réduire les grossesses précoces et non désirées
- Universaliser les pratiques écologiquement durables et réduire les risques liés au changement climatique

On estime que, d'ici 2050, l'Afrique comptera un milliard d'enfants. Il est donc essentiel de renforcer considérablement les systèmes éducatifs pour inverser les pertes et les retards de développement, et accélérer les progrès durables.

Alors que le Cadre politique CSTL stipule que les systèmes éducatifs doivent fournir une éducation pertinente et de qualité pour développer le capital humain, il ne fournit pas le même niveau d'orientation détaillée sur les mesures nécessaires et les résultats à atteindre pour réaliser cet objectif.

En tant qu'addendum, le Cadre de participation des enfants et des jeunes fournit des orientations sur les résultats et les mesures requises pour renforcer la qualité de l'éducation pour le développement du capital humain afin de relever les défis de développement les plus urgents.

Qu'est-ce qu'une éducation de qualité, pertinente et transformatrice ?

Il s'agit d'une éducation qui développe l'aptitude de tous les enfants à devenir des citoyens actifs et engagés, et à exercer les responsabilités et les droits civiques et politiques qui leur sont associés en participant à la prise de décisions concernant leur vie personnelle, ainsi qu'à la maison, à l'école, dans leur communauté et dans leur pays, et, ce faisant, à être des participants au développement durable et inclusif fondé sur les droits.

De même que tous les traités de développement reconnaissent que les enfants sont le fondement du développement durable, ils reconnaissent également que les systèmes éducatifs sont largement responsables du développement de l'autonomie et des compétences civiques des enfants. Ils obligent les systèmes éducatifs de l'Afrique de l'est et australe (ESA) et d'autres régions à développer et à mettre en œuvre des programmes d'études du 21^e siècle pour fournir une éducation inclusive qui construit le capital humain nécessaire pour soutenir le développement inclusif. Cela nécessite le développement de systèmes éducatifs inclusifs et transformateurs qui permettent, habilite et contraignent l'agence civique des enfants en développant l'ensemble prescrit de connaissances, de compétences et de capacités. Outre le développement de leurs droits et responsabilités sociaux et économiques, leurs droits et responsabilités civiques et politiques doivent également être développés pour permettre aux enfants de devenir des citoyens et des dirigeants actifs et engagés, ce qui est une condition préalable à un développement durable et inclusif fondé sur les droits.

Les droits civils et politiques des enfants sont reconnus par des instruments juridiques tels que la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUCED) et Convention africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACRWC). Le programme de développement durable basé sur les droits, tel que documenté dans les objectifs de développement durables (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Afrique, reconnaît l'universalisation de ces droits comme un élément fondamental du développement durable inclusif. Ils sont fondamentaux car la réalisation permanente des objectifs des ODD et de l'Agenda pour l'Afrique (élimination de la pauvreté et des inégalités, et promotion de sociétés pacifiques et démocratiques) nécessite une croissance économique inclusive, des environnements durables, des populations saines et des sociétés démocratiques tolérantes et pacifiques. Ces éléments dépendent à leur tour fondamentalement des enfants. Plus précisément, il faut que les enfants remplissent le rôle qui leur a été assigné, celui de citoyens actifs et engagés qui, par leur propre comportement, à la maison, à l'école, dans leur communauté et sur leur lieu de travail, apportent les changements qui permettront d'obtenir les résultats

escomptés pour mettre fin à la pauvreté, aux inégalités et aux conflits dans la région. Et cela dépend à son tour de la reconnaissance et de la réalisation des droits civiques et politiques des enfants. Pour que les enfants soient des participants au développement durable, il faut leur permettre, leur donner les moyens et les encourager à assumer leurs responsabilités en tant que citoyens actifs et engagés par l'exercice de leurs droits civils et politiques, notamment leurs droits de participer, d'exprimer leurs opinions, de s'associer librement avec d'autres et d'accéder à l'information.

Le système éducatif est un acteur clé dans la promotion du plus grand atout de l'Afrique - son capital humain qui réside dans le milliard d'enfants prévus (d'ici 2050). Il est chargé d'adopter et de faire progresser un système national efficace de gouvernance des droits de l'enfant. En outre, il a le devoir d'établir des systèmes pour assurer le développement de la participation de chaque enfant - notamment les plus marginalisés - en développant leurs capacités et en créant des opportunités pour qu'ils participent en tant que citoyens engagés dans les décisions qui les concernent - dans tous les aspects de la société - y compris les décisions qu'eux-mêmes et leurs pairs prennent, et celles prises par leurs familles, les écoles et les gouvernements.

Qu'est-ce que la participation des apprenants ?

La participation des apprenants est le pouvoir d'exercer ses droits civils et politiques et ses responsabilités pour changer son environnement et relever les défis dans et par l'éducation. Elle exige des systèmes éducatifs qu'ils veillent à ce que tous les apprenants aient les connaissances, les capacités, les aptitudes et les compétences nécessaires pour exercer leur action dans le cadre scolaire et, plus largement, dans la société. La participation des apprenants est le pouvoir des apprenants d'être les agents du changement qu'ils veulent voir en prenant des mesures significatives et informées pour atteindre les résultats qu'ils aimeraient voir. Le GELP (2017) définit la participation des apprenants comme suit¹ :

¹ GELP. 2017. *Transformer l'éducation pour la complexité : pourquoi, quoi et comment*. Rapport sur les résultats de la conférence du GELP Moscou 2017. Moscou : GELP, Global Education Futures, Global Venture Alliance : 30.

La participation des apprenants est ...

La capacité à se comporter en tant qu'êtres sociaux volontaires, réfléchis et responsables, à faire des choix, à chercher activement à atteindre des objectifs qui ont été compris et approuvés. La participation des apprenants est un fondement de la capacité à faire face à l'incertitude stratégique et aux transformations de la société complexe.

[Elle comprend trois composantes : l'**appropriation** (processus d'enseignement et d'apprentissage qui renforcent l'auto-efficacité), le **leadership** (processus qui donnent aux apprenants la possibilité de diriger la direction du changement) et la **voix** (processus qui augmentent l'influence des apprenants sur leur environnement d'apprentissage). Ces dimensions de l'autonomie des apprenants peuvent être exercées à plusieurs niveaux du système : dans la classe, dans l'école et dans un écosystème d'apprentissage plus large. Il est essentiel que la participation des apprenants commence dans la classe et devienne un élément indispensable du programme d'études.

Lacunes et défis empêchant la réalisation des objectifs de l'éducation du 21^e siècle

Les systèmes éducatifs ne préparent généralement pas les enfants à relever les défis et à saisir les opportunités du 21^e siècle. Les systèmes éducatifs, y compris en Afrique, ont tendance à répondre aux besoins et aux défis du siècle dernier et, au lieu de servir de moteur et de soutien au développement, ils perpétuent la pauvreté et les inégalités parmi les communautés historiquement marginalisées.² Les raisons sont nombreuses, mais au cœur du problème se trouve la mauvaise qualité de l'éducation, en particulier pour les plus vulnérables, qui ne prépare pas les enfants aux opportunités et aux défis du 21^e siècle.³

Alors que la qualité de l'éducation est scrutée et qu'elle est de plus en plus reconnue comme essentielle à la réalisation des objectifs généraux de l'éducation, l'accent a été mis sur la qualité des résultats d'apprentissage traditionnels tels que les mathématiques et la culture scientifique et les compétences technologiques. Cependant, l'accent a été mis sur la pertinence et la qualité de l'éducation pour atteindre ses objectifs transformationnels plus larges, dont la réalisation n'a généralement pas été évaluée ou étalonnée dans le cadre des initiatives internationales ou régionales de renforcement et de suivi des systèmes.

Néanmoins, on constate une prise de conscience croissante des limites des systèmes éducatifs désuets, notamment dans le cadre du développement durable. Plusieurs pays, dont ceux d'Afrique, se sont engagés dans des processus de réforme et de révision des programmes d'études afin de moderniser leurs systèmes éducatifs et de mieux préparer les enfants au 21^e siècle. Pourtant, si l'examen des programmes d'études révisés montre que certains progrès ont

² Union africaine. s.d. *Agenda africain pour les enfants 2040 : Promouvoir une Afrique digne des enfants*.

³ SADC et MIET Afrique. 2012. *Rapport régional du CSTL. Un examen des soins et du soutien à l'enseignement et à l'apprentissage dans la région SADC*. MIET Africa.

été réalisés, les réformes n'ont généralement pas été suffisantes pour conduire la transformation nécessaire à la réalisation d'un développement durable fondé sur les droits.

Une lacune importante à cet égard est l'incapacité à reconnaître l'action des enfants et l'importance de leurs droits civils et politiques. Cela s'est traduit par la négligence, dans les processus de réforme, des mesures visant à réaliser les droits civils et politiques des enfants dans et par le système éducatif.

Pour de nombreux pays qui se sont engagés dans la réforme du 21^e siècle, l'accent est mis sur les droits sociaux et économiques et sur la préparation des enfants à s'engager dans l'économie et le lieu de travail du 21^e siècle. Les réformes se concentrent donc, pour la plupart, sur l'acquisition des compétences et des connaissances dont les enfants ont besoin pour participer à une économie basée sur l'information, sans accorder beaucoup d'attention à leur engagement civique et politique.

Le fait de ne pas reconnaître et de ne pas faire progresser les droits civils et politiques des enfants dans et par les systèmes éducatifs empêchera la réalisation des objectifs de l'éducation, empêchera les systèmes éducatifs d'honorer leurs engagements et d'assumer leurs responsabilités et, en fin de compte, compromettra le développement durable.

Le développement durable est alimenté par une croissance inclusive. Celle-ci dépend non seulement d'un accès équitable et significatif à l'économie et aux services tels que la santé, mais aussi d'un accès équitable et significatif à l'engagement civique et politique de tous, y compris des enfants, des personnes handicapées, des femmes et des personnes vivant dans la pauvreté.

Les systèmes éducatifs doivent, pour remplir leur potentiel de développement et leurs responsabilités, être revus et renforcés de manière à reconnaître, protéger et promouvoir l'action des enfants par l'intégration de la réalisation de leurs droits civils et politiques dans et par l'éducation.

Cependant, alors que les cadres des programmes nationaux et les systèmes de soutien de la région s'engagent à développer l'action civique et politique des enfants (parallèlement à leur action sociale et économique), l'accent est resté mis sur la préparation des enfants à la participation économique au 21^e siècle. Il existe une systématisation limitée du développement de l'action civile et politique des enfants, nécessaire pour qu'ils puissent remplir leurs rôles et responsabilités en tant que citoyens et leaders actifs et engagés au 21^e siècle - dans leurs foyers, écoles, communautés et pays.

Ainsi, le devoir et le potentiel des systèmes éducatifs de construire les fondations d'un développement durable basé sur les droits - *des enfants engagés en tant que citoyens dans une gouvernance démocratique, inclusive et sensible aux besoins des enfants qui façonne les décisions qui les concernent* - ne sont pas réalisés.

Alors que les systèmes éducatifs consacrent des ressources à l'éducation des enfants pour surmonter ces défis depuis plus de 10 ans, peu de progrès ont été réalisés. Notre recherche a montré que le développement limité de la participation des jeunes par le système éducatif est au cœur de la persistance des défis de développement critiques que sont les niveaux élevés de transmission du VIH chez les adolescents et les jeunes, en particulier chez les jeunes filles, les grossesses chez les adolescentes, l'inégalité des sexes et le changement climatique. MIET AFRICA a, en partenariat avec Save the Children région de l'ESA et la Direction pour le

Développement et la Coopération suisse (SDC), entrepris de mettre en œuvre deux initiatives intégrées (FoRCESA et FutureLife-Now !) pour renforcer les systèmes éducatifs à travers la région afin de développer la participation de tous les enfants pour qu'ils deviennent des agents efficaces de changement durable, équipés des connaissances, des compétences et des capacités dont ils ont besoin pour changer de façon permanente leurs propres valeurs, attitudes et pratiques, celles de leurs pairs, de leurs familles, de leurs communautés et de leurs pays afin de surmonter ces défis de développement et tout autre défi futur.

Feuille de route pour le développement de systèmes éducatifs transformationnels

Afin d'aider les ministères de l'Éducation à diriger le processus de renforcement de leurs systèmes éducatifs, ce *Cadre de participation des enfants et des jeunes* fournit des conseils sur la réforme du programme d'études et des politiques et pratiques connexes afin de cultiver un environnement d'enseignement et d'apprentissage inclusif du 21^e siècle capable de développer la participation des enfants pour surmonter les défis actuels tels que les taux élevés de VIH, les grossesses chez les adolescentes, l'inégalité des sexes et le changement climatique.

Deux caractéristiques essentielles du Cadre CSTL en tant que vecteur de développement de systèmes éducatifs transformationnels :

1. L'engagement à développer un programme d'études national de qualité, inclusif, adapté au 21^e siècle et qui permettra d'atteindre les résultats requis, y compris le développement de l'esprit civique et politique des enfants.
2. La reconnaissance du fait que le système éducatif ne se limite pas aux écoles, mais comprend un large éventail de plates-formes éducatives où les enfants apprennent, et que l'éducation est dispensée par un continuum interrelationnel de co-éducateurs, y compris les parents à la maison, les pairs dans les communautés et les écoles, les éducateurs formels dans les écoles, les médias, les prestataires de soins de santé, les prestataires de services sociaux, les membres de la communauté, les chefs traditionnels et religieux, les instituts des droits de l'homme et les dirigeants politiques.

Le Cadre politique CSTL et ce Cadre de participation des jeunes fournissent une feuille de route pour le développement des écoles CSTL en tant que centres de facilitation de cet écosystème éducatif étendu qui garantit une reconnaissance et un engagement communs de la part de tous les co-éducateurs et des arrangements institutionnels de soutien pour remplir la responsabilité partagée de fournir une éducation de qualité qui favorise la participation.

Une exigence implicite du Cadre politique CSTL est que tous les systèmes éducatifs de la SADC soient renforcés pour devenir des écosystèmes éducatifs qui fournissent un programme d'études du 21^e siècle pour le développement de la participation par le biais des écoles CSTL comme centres de facilitation. Pour cela, il faut que tous les systèmes éducatifs nationaux intègrent la réalisation de la participation des enfants comme un résultat éducatif essentiel et que les systèmes éducatifs nationaux donnent à tous les co-éducateurs les moyens de s'engager à assumer leurs responsabilités complémentaires pour assurer l'éducation à la participation.

De nombreux États membres de la SADC ont élaboré des cadres de programmes d'études du 21^e siècle, basés sur les compétences, qui reconnaissent explicitement et s'engagent à promouvoir non seulement les compétences sociales et économiques, mais aussi les

compétences civiques et politiques nécessaires pour développer l'aptitude des enfants à être les moteurs d'un changement durable.

Cependant, la mise en œuvre de l'engagement à faire progresser les responsabilités civiques et les droits de participation des enfants est limitée. Par conséquent, la participation des enfants n'est pas développée.

Pour atteindre l'objectif de transformation de l'éducation, les droits et responsabilités civils et politiques des enfants doivent être intégrés dans le programme scolaire. Le programme d'études doit, dans sa conception et ses résultats, garantir un environnement d'enseignement et d'apprentissage du 21^e siècle fondé sur les droits et centré sur l'enfant, qui dote les enfants des connaissances nécessaires et des compétences et aptitudes civiles et politiques pour être des agents du développement durable. Pour y parvenir, leurs droits et responsabilités civils et politiques doivent être intégrés dans le système par le biais de leur intégration dans toutes les composantes du système éducatif, y compris :

- Le contenu de l'enseignement
- La pédagogie
- L'environnement d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'infrastructure et les supports d'enseignement et d'apprentissage
- Les qualifications, qualités, attitudes et pratiques des éducateurs
- Les politiques et les valeurs qui régissent les relations à tous les niveaux du système, y compris avec les écoles, les parents et les communautés
- Les politiques, pratiques et institutions en matière de prise de décision, de leadership et de gouvernance

En résumé : Pour qu'ils puissent réaliser leur potentiel de développement et assumer leurs responsabilités, les systèmes éducatifs doivent être revus et renforcés de manière à reconnaître, protéger et promouvoir la participation des enfants en intégrant la réalisation de leurs droits civils et politiques dans et par l'éducation.

Atteindre les objectifs de l'éducation prescrits par la loi et le développement grâce à des systèmes éducatifs du 21^e siècle.

De ce qui précède, il est clair que les systèmes éducatifs ont la responsabilité de guider la transformation pour assurer un développement inclusif et durable basé sur les droits. Pour ce faire, ils doivent être inclusifs pour tous, en particulier pour les plus vulnérables et les plus marginalisés. En outre, ils doivent reconnaître, protéger et promouvoir la capacité d'action des enfants en fournissant un enseignement et un apprentissage de qualité qui préparent les enfants à répondre aux opportunités et aux défis sociaux, économiques et politiques d'un état de développement démocratique du 21^e siècle.

Lus ensemble, les traités relatifs aux droits de l'homme et les chartes de développement définissent clairement les responsabilités des systèmes éducatifs. Les systèmes éducatifs doivent faire progresser l'action des enfants en veillant à ce que leurs droits civils et politiques soient intégrés au cœur de l'éducation et qu'ils définissent et façonnent chaque aspect du système éducatif.

La garantie de la participation des enfants est le fondement d'une société et d'un système éducatif basés sur les droits de l'homme. Elle exige que l'éducation fasse progresser les droits des enfants, y compris leurs droits civils et politiques.

L'éducation aux droits de l'homme exige que les systèmes éducatifs permettent aux enfants d'acquérir des connaissances et d'exercer leurs droits civils et politiques. Elle exige non seulement que les enfants apprennent leurs droits, mais aussi que le système éducatif, à tous les niveaux, reflète les principes et les pratiques des droits de l'enfant dans l'expérience quotidienne des enfants en matière d'éducation.⁴ L'éducation aux droits de l'homme ne se limite pas à un enseignement formel ; elle exige la « promotion de valeurs et de politiques favorables aux droits de l'homme, non seulement dans les écoles mais aussi au sein de la communauté au sens large ». ⁵

Ainsi, des droits tels que le droit de participer aux décisions qui les concernent, d'avoir et d'exprimer une opinion, de s'associer librement avec d'autres et d'avoir accès aux systèmes d'information, devraient être une caractéristique intégrale et déterminante non seulement du programme d'études, mais aussi des processus et des structures du système éducatif - les méthodes pédagogiques, l'environnement dans lequel l'éducation se déroule et la manière dont les décisions sont prises.

Transformation de l'ensemble du système pour soutenir la réalisation de la participation des jeunes

Pour y parvenir, les systèmes éducatifs doivent intégrer les droits et les responsabilités civils et politiques des enfants, par le biais d'un programme complet qui prépare tous les enfants à une participation significative aux sphères sociales, culturelles, économiques, civiles et politiques d'une société du 21^e siècle.

Pour ce faire, les systèmes éducatifs doivent assurer le développement et l'exercice des connaissances, des aptitudes, des capacités et des compétences des enfants pour qu'ils puissent exercer tous leurs droits, en particulier leurs droits civils et politiques, notamment :

- Connaissance de leurs droits et responsabilités
- Connaissance des défis et des solutions de développement du 21^e siècle, y compris les responsabilités des enfants en tant que citoyens engagés
- Connaissance du fonctionnement de la société et des arrangements politiques
- Accès à des informations provenant de sources diverses et portant sur un large éventail de sujets, en particulier ceux qui ont un impact sur le développement
- La capacité d'utiliser efficacement l'information pour identifier et résoudre les problèmes, s'engager dans une planification fondée sur des données probantes, des communications pour le changement et le plaidoyer, et fournir un leadership pour le développement et la mise en œuvre d'interventions, ainsi que de participer efficacement aux processus décisionnels et d'influencer les décisions.

⁴ GC1. Para 15.

⁵ GC1. Para 19.

- Raisonnement critique
- Gestion des conflits
- La capacité de faire des choix rationnels, ainsi que de comprendre les conséquences de leurs choix.
- Tolérance de la différence
- Liberté d'expression et d'opinion
- Compétences en matière de communication

Les systèmes éducatifs doivent développer ces aptitudes et compétences pour soutenir l'évolution des capacités des enfants à participer à toutes les décisions qui les concernent.

Cela exige à son tour que les systèmes éducatifs fournissent un environnement d'enseignement et d'apprentissage du 21^e siècle, fondé sur les droits et centré sur l'enfant, qui garantisse ses connaissances, compétences, aptitudes et résultats sociaux et économiques, ainsi que civils et politiques, grâce à leur intégration dans toutes les composantes du système éducatif.

Cadre politique CSTL de la SADC : un véhicule pour la transformation des systèmes d'éducation afin de développer la participation pour le développement durable

Comment pouvons-nous mobiliser l'éducation requise et la réforme des programmes d'études dans toute la région ?

Le *Cadre politique de soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage CSTL de la SADC* constitue un véhicule idéal de plaidoyer et de planification pour conduire la transformation des systèmes éducatifs dans la région de la SADC afin qu'ils remplissent leur objectif de transformation en intégrant les droits civils et politiques des enfants dans tous les éléments du système.

Il existe des synergies significatives dans l'objectif du *Cadre politique CSTL de la SADC*, l'agenda de l'éducation du 21^e siècle basé sur les droits et le développement durable. Ils partagent la même vision, le même but et les mêmes objectifs pour renforcer les systèmes éducatifs afin de permettre aux apprenants d'être les moteurs du développement durable. En outre, ils partagent la même approche systémique globale et appellent au renforcement des fondements basés sur les droits, y compris les droits civils et politiques des enfants, dans tous les éléments du système éducatif.

Le *Cadre politique CSTL de la SADC* fournit une directive faisant autorité pour la transformation des systèmes éducatifs dans la région de la SADC à travers les mêmes plateformes que celles identifiées dans le cadre de l'éducation du 21^e siècle, soit :

- Programme d'études
- Qualités et développement des éducateurs
- Pédagogie
- Infrastructure
- Ressources d'enseignement et d'apprentissage
- Relations avec la communauté
- Leadership et gouvernance

Le *Cadre politique CSTL de la SADC* reconnaît les fondements de la réforme requise, qui sont basés sur les droits, mais ne fournit pas d'indications suffisantes quant aux changements et aux résultats requis dans l'ensemble des plates-formes pour garantir l'autonomie des enfants par la réalisation de leurs droits civils et politiques.

Par conséquent, le présent *Cadre de participation des enfants et des jeunes* a été élaboré pour fournir un mandat et une orientation sur les réformes requises dans les éléments essentiels du CSTL afin d'atteindre les objectifs de l'éducation du 21^e siècle.

Mise en œuvre du Cadre de participation des enfants et des jeunes

Vision

Tous les systèmes éducatifs de la région de la SADC fournissent un enseignement et un apprentissage du 21^e siècle pour le développement de la participation de chaque enfant - sociale, économique, civique et politique - afin de leur permettre de s'engager activement en tant que citoyens qui conduisent et soutiennent un développement inclusif et durable en prenant des décisions et en agissant pour mettre un terme permanent aux défis du développement régional.

Des mesures spéciales garantiront l'inclusion et l'autonomisation des enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés, afin qu'ils deviennent des citoyens engagés ayant la capacité de conduire un développement inclusif.

But

S'assurer que tous les ministères de l'Éducation de la SADC appliquent le *Cadre politique CSTL de la SADC* pour renforcer la qualité de l'éducation. Plus précisément, qu'un programme d'études du 21^e siècle sensible au CSTL développe les capacités, les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes des apprenants, nécessaires pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités en tant que citoyens actifs et engagés au 21^e siècle.

Objectifs

Les objectifs du Cadre de participation des enfants et des jeunes sont les suivants :

1. Obtenir l'accord des États membres de la SADC et de leurs ministères de l'Éducation sur l'importance de transformer le système éducatif et de donner la priorité à une réforme complète des programmes d'études visant à renforcer les capacités et les compétences civiles et politiques des apprenants afin d'atteindre les objectifs de développement de l'éducation.
2. S'assurer d'une compréhension commune de ce qui est nécessaire, dans toutes les composantes du système éducatif, pour atteindre l'objectif et le potentiel de l'éducation à former des citoyens engagés et responsables, actifs dans la vie civique et politique de leurs écoles, communautés et gouvernements.
3. Favoriser la compréhension de ce qui est nécessaire afin de garantir un système éducatif qui permette aux enfants d'agir en cultivant leurs connaissances et en exerçant leurs droits civils et politiques.
4. Fournir les déclarations de politique générale nécessaires pour créer un environnement d'apprentissage favorable qui reconnaît, protège et promeut les droits civils et politiques des enfants.
5. Fournir des critères de référence permettant aux États membres de mesurer leurs progrès.
6. Définir le rôle de l'éducation et des autres secteurs dans la conception et la mise en œuvre du système éducatif transformationnel envisagé.

7. Servir d'outil de plaidoyer pour renforcer la réalisation des droits civils et politiques des enfants, notamment leur droit de participer à toutes les décisions qui les concernent, dans et par le système éducatif.

Principes directeurs

Le cadre est guidé par les principes suivants :

- Développement inclusif et fondé sur les droits
- Éducation transformatrice
- Participation des apprenants
- Approche globale et intégrée
- Durabilité

Déclarations de politique générale et principes directeurs pour la mise en œuvre domaines prioritaires

Pour atteindre les objectifs de l'éducation en matière de développement durable, les responsabilités civiques des enfants et les droits associés doivent être cultivés par l'éducation. Cela signifie que cette dernière doit être intégrée dans l'ensemble du système éducatif par la planification, la mise en œuvre et le suivi d'un ensemble de soins et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage adaptés à l'apprentissage du 21^e siècle, qui permettent à tous les apprenants - y compris les plus marginalisés - de connaître, comprendre et exercer leurs responsabilités et leurs droits civils et politiques.

Cette section du cadre exige que tous les États membres de la SADC, agissant par le biais de leurs ministères de l'Éducation, améliorent la qualité de leurs systèmes éducatifs. En s'engageant dans un processus de révision et de réforme de leur programme d'études holistique et en assurant qu'il soit inclusif et pertinent les objectifs de transformation de l'éducation peuvent être atteints. Ceci nécessite le développement d'un environnement d'enseignement et d'apprentissage bienveillant et favorable en s'assurant que les domaines prioritaires du CSTL sont mis en œuvre pour permettre et donner à chaque apprenant, en particulier les plus vulnérables, la possibilité d'être des agents et des participants actifs et engagés dans le développement inclusif et durable de leurs écoles, communautés et pays. Cet objectif doit être atteint par la reconnaissance, le respect et la promotion de leurs droits, y compris leurs droits civils et politiques, dans la vision, le but, les objectifs, les déclarations de politique générale et les principes directeurs de chacun des domaines prioritaires CSTL.

Ce cadre complémentaire fournit des conseils sur les résultats requis relatifs à la participation et sur la manière de les atteindre par le biais des domaines prioritaires du CSTL, et les déclarations politiques associées. Une attention supplémentaire et ciblée est accordée au Domaine prioritaire du programme d'études en raison de son caractère central pour l'objectif de transformation de l'éducation et du manque de détails à ce sujet dans le *Cadre politique CSTL de la SADC*.

Domaine prioritaire 1 : Soutien au programme d'études

Le rôle central du programme d'études dans la réalisation de l'agenda de transformation du CSTL

Le CSTL est un moyen de garantir l'inclusion éducative, fondement du développement durable inclusif. L'exclusion éducative a deux dimensions : la première concerne l'**accès physique**. Les enfants les plus vulnérables sont souvent non scolarisés en raison de barrières socio-économiques telles que le sexe, la pauvreté, le handicap et l'origine ethnique. Toutefois, il ne suffit pas de s'attaquer à ce seul niveau d'accès. Il existe un deuxième élément : l'exclusion scolaire - la **qualité de l'éducation** reçue pour égaliser les chances des enfants de s'engager dans des activités économiques, sociales et civiques sur un pied d'égalité. Une fois à l'école, les enfants vulnérables courent un grand risque de recevoir une éducation de mauvaise qualité et d'obtenir de mauvais résultats scolaires. Par exemple, dans la plupart des pays de l'OCDE, les enfants issus de foyers pauvres ont entre trois et quatre fois plus de chances de figurer parmi les apprenants ayant les pires performances en mathématiques à l'âge de 15 ans, et de nombreux enfants vulnérables quittent l'école sans les connaissances, aptitudes et compétences de base dont ils ont besoin pour travailler et vivre au 21^e siècle. Atteindre les compétences nécessaires en lecture et en mathématiques est souvent particulièrement difficile pour les migrants et les minorités, qui sont souvent perdants sur les deux fronts - performances inférieures et milieu socio-économique défavorisé.⁶

Si cet élément qualitatif de l'exclusion n'est pas abordé, les objectifs de l'éducation ne seront pas atteints et les modèles historiques d'exclusion sociale, économique et politique seront perpétués.⁷ Le programme d'études est le fondement de tout système éducatif et la clé pour aborder ce deuxième élément d'exclusion éducative, et est donc une priorité fondamentale du *Cadre politique CSTL de la SADC*.

Le programme scolaire est « une feuille de route pour atteindre les objectifs de développement et d'éducation convenus par la société ».⁸ En tant que tel, il est essentiel pour atteindre l'objectif de développement inclusif de l'éducation et constitue le fondement de la vision, du but et des objectifs du CSTL.

Le programme scolaire ne se limite pas aux domaines d'apprentissage ou aux contenus abordés en classe. Il englobe les composantes complètes et croisées de l'ensemble du système éducatif, qui doivent toutes fonctionner ensemble pour atteindre les objectifs du système éducatif.

Le programme d'études guide le système éducatif et détermine le contenu, la qualité, la pertinence, l'inclusion, les pratiques d'enseignement et d'apprentissage et les évaluations, et est structuré autour de la vision du système éducatif. C'est le véhicule par lequel la planification, les ressources, la mise en œuvre et l'évaluation de l'environnement d'apprentissage sont dirigées et guidées pour atteindre la vision ou l'objectif global de l'éducation. Il est le fondement d'un système

⁶ OCDE. 2008. *Note d'orientation : Dix mesures pour l'équité dans l'éducation*. <https://www.oecd.org/education/school/39989494.pdf>

⁷ Ibid.

⁸ UNESCO. 2018. *Analyse comparative des cadres des programmes d'études nationaux de cinq pays : Brésil, Cambodge, Finlande, Kenya et Pérou*.

éducatif efficace et détermine si, collectivement, à travers toutes les plateformes, le système peut atteindre ses objectifs éducatifs. En bref, il s'agit de « l'ensemble systémique du quoi, du pourquoi, du quand et du comment de l'apprentissage dans un contexte particulier ». ⁹

Vision et objectif d'un programme d'études CSTL inclusif

La vision et l'objectif du programme d'études CSTL sont donc que chaque enfant de la région de la SADC bénéficie également d'une éducation accessible, adaptée à son âge, de qualité et pertinente, qui le dotera des connaissances, des compétences et des opportunités nécessaires pour développer sa participation et contribuer positivement et durablement au développement économique et social, à la durabilité environnementale, à la justice sociale, à la stabilité politique et à la bonne gouvernance.

L'objectif de ce cadre est que tous les systèmes éducatifs de la région de la SADC proposent un programme d'études du 21^e siècle basé sur les compétences et dispensé dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage propice, favorable et stimulant, afin que tous les enfants vulnérables et marginalisés acquièrent les compétences, les connaissances et les aptitudes dont ils ont besoin pour être des citoyens actifs et engagés et contribuer au développement durable, à la justice sociale, à la paix et à la bonne gouvernance de leurs familles, écoles, communautés, sociétés et du pays.

Déclaration de politique générale

Chaque État membre doit développer, ou lorsqu'il existe, réviser son cadre de programme d'études afin d'identifier le développement de la participation comme une priorité éducative explicite, et définir et mandater le développement, le financement et la mise en œuvre d'un programme d'études qui fournira la formule de connaissance de l'autonomie, le développement des aptitudes et des compétences et la création d'opportunités pour les enfants de développer et d'exercer leur participation.

Le cadre national des programmes d'études devrait :

1. Définir l'objectif du système éducatif pour développer l'aptitude de tous les enfants, en particulier les plus marginalisés, à devenir des citoyens engagés et contribuant à un État développementaliste du 21^e siècle, en leur permettant et en leur donnant les moyens de participer, de contribuer et de soutenir la vie économique, sociale, culturelle et politique d'une manière constructive, pacifique et significative.
2. Décrire plus en détail les caractéristiques des différentes composantes du système éducatif afin qu'elles puissent être planifiées, mises en œuvre et contrôlées de manière à travailler en synergie pour atteindre les objectifs du système éducatif, y compris les objectifs civiques et politiques de l'éducation.
3. Décrire les résultats éducatifs souhaités d'un système transformateur ainsi que les compétences, les aptitudes, les attributs et les connaissances que les enfants devraient acquérir pour devenir des citoyens actifs et engagés dans des contextes démocratiques et pacifiques au 21^e siècle.

⁹ Ibid.

4. Indiquer que pour préparer les apprenants à être des citoyens actifs et engagés dans tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique, le système éducatif doit soutenir l'évolution de leurs capacités à être des citoyens actifs et engagés.

5. Préciser les connaissances, les compétences, les aptitudes et les possibilités dont les enfants ont besoin pour développer leur autonomie :

Le cadre des programmes d'études devrait identifier le contenu des programmes et les domaines d'apprentissage associés, ainsi que les méthodes d'enseignement de soutien pour cultiver les compétences requises. Le contenu de l'enseignement doit expressément inclure les droits civils et politiques, des informations sur la société, la démocratie et les processus politiques, ainsi que des matières telles que les mathématiques, les sciences et les langues.

6. Rendre explicites les **domaines et contenus d'apprentissage** nécessaires au développement de la participation de l'apprenant, notamment :

a. Connaissance des sujets liés au défi de développement pertinent, y compris :

- Les informations, statistiques et données probantes
- Les lois régissant les droits et les responsabilités liés au défi du développement
- Les acteurs associés et leurs droits et responsabilités
- Les processus / plateformes où les décisions sont prises et où les acteurs sont tenus responsables
- Mécanismes de plaintes

b. Compétences et aptitudes à rechercher, analyser et utiliser des informations pour le changement :

- Recherche
- Analyse
- Planification fondée sur des données probantes
- Gestion de projet
- Compétences en matière de plaidoyer
- Compétences rédactionnelles
- Compétences en matière de résolution de conflits

c. Possibilités d'action - utiliser les connaissances et les compétences pour développer et exercer une action en faveur du changement, y compris les possibilités suivantes :

- Utiliser les données probantes pour identifier les problèmes dans les écoles, les communautés, les familles et le pays
- Élaborer des projets fondés sur des preuves pour s'attaquer aux causes
- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de changement de comportement
- Collecter des ressources et coordonner les campagnes
- Soumettre des propositions au gouvernement, à l'ONU ou à l'UA pour influencer les lois
- Rédiger des rapports sur le statut et les recommandations

7. Spécifier que les méthodologies d'enseignement, les attitudes des enseignants et le matériel d'enseignement et d'apprentissage doivent soutenir le développement de la participation en intégrant les trois composantes (appropriation, leadership et voix) de l'éducation à la participation dans les processus d'enseignement et d'apprentissage de routine, par exemple :
 - a. Fournir un accès à des informations actualisées et pertinentes provenant de sources diverses.
 - b. Créer des occasions de mettre en pratique et de développer leurs compétences, de contribuer à leur communauté - à l'école, au niveau local et national - et de développer un sens des responsabilités et de la tolérance, par exemple, par le biais de groupes de pairs, d'associations dirigées par des enfants et de structures similaires.
 - c. Cultiver des aptitudes et des compétences telles que l'accès à des informations provenant de sources diverses et leur utilisation pour un raisonnement fondé sur des preuves, l'analyse, la reconnaissance des conséquences et la tolérance à l'égard des opinions opposées, etc.
 - d. Faciliter le dialogue entre les apprenants et les éducateurs dans la conception et le développement du processus d'apprentissage.
 - e. L'application pratique des théories et des compétences : les méthodologies d'enseignement, les activités parascolaires et les modalités de gouvernance doivent permettre aux enfants de mettre en pratique leur apprentissage en tant que citoyens actifs de la communauté scolaire, par exemple :
 - Le débat comme méthode d'enseignement ;
 - Les journaux scolaires;
 - Les groupes de soutien par les pairs ;
 - Mettre en place des institutions de gouvernance scolaire démocratiques et inclusives pour la planification et la prise de décision, y compris l'examen et la planification du cadre du programme d'études pour inclure les enfants.
8. Définir et décrire les normes et procédures d'évaluation pour le suivi des progrès dans l'acquisition de la participation et des trois composantes constitutives (appropriation, leadership et voix), et devrait inclure :
 - a. Des indicateurs et procédures d'évaluation appropriés pour évaluer l'acquisition par les apprenants de la connaissance de leurs droits civils et politiques dans un contexte démocratique ; les aptitudes, valeurs, attitudes et compétences nécessaires pour les exercer ; et l'application réussie de la théorie apprise dans le cadre des pratiques extrascolaires et de gouvernance de l'école.
 - b. Des évaluations de l'apprenant et des politiques de progression basées sur les compétences : chaque apprenant doit être soutenu par une combinaison d'évaluations formatives et sommatives des progrès réalisés par chaque apprenant dans l'acquisition des compétences du 21^e siècle.
9. Décrire le continuum de qualifications, d'attributs, de connaissances et de compétences des co-éducateurs et des éducateurs requis pour mettre en œuvre le programme d'études défini (des conseils plus détaillés sont fournis dans le cadre du Domaine prioritaire : soutien aux enseignants).

10. Décrire les exigences en matière d'infrastructure ou d'environnement d'apprentissage pour soutenir la culture des résultats d'apprentissage du 21^e siècle (des conseils plus détaillés sont fournis dans le Domaine prioritaire : infrastructure).
11. Définir les relations qui doivent être cultivées et entretenues entre les écoles, le système éducatif et les familles et communautés pour établir les écosystèmes éducatifs nécessaires composés d'un continuum de co-éducateurs qui doivent collaborer à la fourniture d'une éducation pour la participation (des conseils plus détaillés sont fournis dans le Domaine prioritaire : participation de la communauté).
12. Définir les dispositions de gouvernance et de leadership inclusives et démocratiques requises pour un système éducatif et une école transformateurs (des conseils plus détaillés sont fournis dans le Domaine prioritaire : leadership et gouvernance).

Domaine prioritaire 2 : Développement et soutien des enseignants

Déclaration de politique générale

Les ministères de l'Éducation sont tenus de mobiliser un continuum de co-éducateurs composé d'enseignants, de parents, d'apprenants, de ministères de soutien, d'apprenants et de responsables communautaires chargés de fournir une éducation pour la participation. Les enseignants seuls ne peuvent pas et ne doivent pas fournir la formule d'éducation pour la participation. On ne peut pas s'attendre à ce qu'ils possèdent toutes les connaissances, les aptitudes, les compétences et les réseaux nécessaires pour fournir la formule de la participation. De plus, l'éducation doit se poursuivre tout au long du continuum d'apprentissage - de la maison, à l'école, à la communauté, aux médias et plus largement.

Les ministères de l'Éducation doivent mobiliser, former et soutenir tous les co-éducateurs afin qu'ils reconnaissent et assument leurs responsabilités par le biais des écoles en tant que centres d'éducation du 21^e siècle pour la participation.

Ils doivent aider les enseignants et les co-éducateurs à devenir des éducateurs du 21^e siècle qui facilitent l'acquisition et l'utilisation des connaissances acquises par les apprenants afin de renforcer leurs compétences pour être des citoyens engagés et exercer leurs droits et responsabilités civils et politiques. Plus précisément, ils doivent être soutenus pour :

1. Fournir l'enseignement holistique et diversifié dont les enfants ont besoin pour connaître et exercer leurs droits civils et politiques.
2. Développer des méthodes et des attitudes pédagogiques centrées sur l'enfant, participatives et axées sur la pratique.
3. Encourager et tolérer une diversité de points de vue et d'opinions et les rechercher activement dans le processus d'enseignement. Cela devrait se faire par le biais de
 - a. Formation initiale et continue et développement professionnel continu
 - b. Développement des écoles en tant que centres d'apprentissage soutenus par des réseaux efficaces d'éducateurs en dehors du système éducatif formel
 - c. Suivi, mentorat et soutien permanents
 - d. Fourniture de l'accès à des ressources d'enseignement et d'apprentissage

4. Chaque enseignant doit être soutenu pour devenir un animateur compétent, un mentor attentif, un apprenant tout au long de sa vie, un professionnel exemplaire et un modèle à suivre :
 - a. Formation initiale et annuelle en cours d'emploi de tous les enseignants sur le programme d'études du 21^e siècle.
 - b. Soutien et formation pour la compréhension et l'application d'une approche de l'enseignement centrée sur l'apprenant, y compris l'identification des besoins de chaque apprenant, y compris les besoins spéciaux, et de ses intérêts, et la manière d'y répondre en classe avec un soutien supplémentaire et des évaluations basées sur les compétences.
 - c. Examen et révision des programmes de formation des enseignants pour faire progresser les aptitudes et les compétences pédagogiques du 21^e siècle.
 - d. Évaluation continue des enseignants en vue du développement continu de leurs aptitudes et compétences.
 - e. Établir des communautés d'apprentissage professionnel qui permettent aux éducateurs de collaborer, de partager les meilleures pratiques et d'intégrer les compétences du 21^e siècle dans la pratique de la classe.

Domaine prioritaire 3 : Infrastructure et ressources d'enseignement et d'apprentissage

Déclaration de politique générale

Les ministères de l'Éducation doivent élaborer et adopter des politiques et des programmes visant à créer un environnement d'enseignement et d'apprentissage favorable, composé d'infrastructures appropriées et soutenu par des matériels d'enseignement et d'apprentissage adéquats, nécessaires pour permettre aux enfants d'agir et de participer sur le plan civique, de réaliser leurs droits civils et politiques et d'acquérir les capacités nécessaires pour les exercer efficacement et pacifiquement.

Les politiques et programmes en matière d'infrastructures devraient avoir les objectifs suivants :

1. Sécurisez un riche mélange de médias et de dispositifs, de cultures variées et de relations virtuelles et réelles :

Dans le monde interconnecté et axé sur la technologie d'aujourd'hui, un environnement d'apprentissage ne doit pas nécessairement être un lieu physique, mais peut être virtuel, en ligne, à distance. Les environnements d'apprentissage du 21^e siècle peuvent être considérés comme les systèmes de soutien qui organisent les conditions dans lesquelles les humains apprennent le mieux - des systèmes qui répondent aux besoins d'apprentissage uniques de chaque apprenant et soutiennent les relations humaines positives nécessaires à un apprentissage efficace. Les environnements d'apprentissage sont les structures, les outils et les communautés qui incitent les apprenants et les éducateurs à acquérir les connaissances et les compétences que le 21^e siècle exige de nous tous.
2. Soutenir un dialogue ouvert et l'accès à des informations pertinentes et actualisées, et faciliter les connexions avec des espaces de dialogue social et politique plus larges.

3. Favoriser les espaces d'apprentissage qui « encouragent l'interaction et le sens de la communauté [qui] permettent l'apprentissage formel et informel ».
4. Soutenir les communautés d'apprentissage professionnel qui permettent aux éducateurs de collaborer, de partager les meilleures pratiques et d'intégrer les compétences du 21^e siècle dans la pratique de la classe.
5. Permettre aux apprenants d'apprendre dans des contextes pertinents et réels du 21^e siècle (par exemple, par le biais de projets ou d'autres travaux appliqués).
6. Permettre un accès équitable à des outils, des technologies et des ressources d'apprentissage de qualité.
7. Fournir des conceptions architecturales et intérieures du 21^e siècle pour l'apprentissage en groupe, en équipe et individuel.
8. Soutenir une participation accrue de la communauté à l'apprentissage, tant en face à face qu'en ligne.
9. Être conçus de manière inclusive avec la contribution des apprenants, des parents et des communautés.
10. Garantir des infrastructures durables et respectueuses de l'environnement.
11. Transformer les bibliothèques en centres de médias offrant un accès à une diversité de sources et de plates-formes d'information ainsi qu'un espace pour la réflexion, le débat et la lecture en toute quiétude.
12. Fournir un accès aux outils numériques et aux ressources riches en médias :
« Les éducateurs doivent avoir accès à des outils et à des ressources pour partager leurs connaissances et leurs méthodes avec d'autres professionnels, interagir avec des experts dans leur domaine et établir des liens avec leurs élèves ainsi qu'avec leurs familles et leurs communautés. Les administrateurs doivent avoir accès à ces mêmes outils et ressources pour gérer les complexités de l'entreprise éducative, qu'il s'agisse des dossiers des élèves, des données sur les performances, de la gestion du personnel ou de l'exploitation des installations. Une infrastructure robuste, conçue pour la flexibilité et la croissance, peut faciliter ces connexions - et bien plus encore ».¹⁰

Domaine prioritaire 4 : Engagement communautaire

Une relation saine et dynamique entre l'école et la communauté est la clé du succès de l'apprentissage du 21^e siècle. Les écoles doivent devenir des écosystèmes d'apprentissage par lesquels elles servent de canal pour le partage des compétences et des aptitudes du 21^e siècle entre les apprenants, les parents, les soignants et les communautés. Les enfants apprennent et mettent en pratique ce qu'ils apprennent à l'école et en dehors de l'école, grâce au soutien apporté par leurs parents, leurs soignants et leurs communautés.

Les écoles devraient être mises en réseau au sein des communautés et de la société au sens large afin de mettre en relation les apprenants (et les éducateurs) avec une diversité d'éducateurs dans les espaces d'éducation formelle et informelle.

¹⁰ *Partenariat pour les compétences du 21^e siècle. Environnements d'apprentissage du 21^e siècle.*
http://www.p21.org/storage/documents/le_white_paper-1.pdf

Déclaration de politique générale

Les ministères de l'Éducation doivent aider les écoles à devenir les facilitateurs de l'enseignement et de l'apprentissage en les établissant comme des écosystèmes d'apprentissage. Ils doivent permettre aux écoles d'établir des partenariats de collaboration qui garantiront l'accès, à travers les écoles, à une diversité d'enseignants formels et informels, à l'enseignement et aux connaissances nécessaires pour que les enfants connaissent, comprennent et exercent leurs droits civils et politiques.

Cela nécessitera la mise en place de partenariats et l'ouverture des écoles à des partenariats avec une variété d'acteurs externes tels que :

- Médias
- Commissions électorales
- Partis politiques et politiciens
- ONG
- Organisations et instituts de défense des droits de l'homme
- Soutenir les ministères du gouvernement
- Dirigeants de la communauté

Les ministères de l'Éducation devraient donc mandater, permettre et soutenir les écoles pour :

1. Construire un réseau d'éducateurs de soutien issus de la communauté scolaire, notamment :
 - Entreprises et associations d'entreprises
 - Médias
 - Commissions électorales
 - Partis politiques et politiciens
 - ONG
 - Organisations dirigées par des enfants
 - Organisations et instituts de défense des droits de l'homme
2. Animer des ateliers annuels pour éduquer et informer les parents et les soignants sur l'apprentissage du 21^e siècle et le programme d'études, et établir des partenariats avec eux en tant que co-éducateurs qui créeront un environnement familial propice et favorable dans lequel ils pourront exercer et développer leurs compétences du 21^e siècle.

Domaine prioritaire 5 : Gouvernance et leadership

La direction et la gouvernance des écoles sont essentielles à la réussite de l'apprentissage au 21^e siècle. L'enseignement et l'apprentissage centrés sur l'enfant / apprenant exigent que les enfants participent, en fonction de leurs capacités évolutives, aux décisions concernant leur environnement d'enseignement et d'apprentissage.

La vision d'un système éducatif inclusif est que le système éducatif et chaque école ont des organes de direction inclusifs responsables de la planification et de la prise de décision sur l'enseignement et l'apprentissage, y compris la planification du cadre du programme d'études. Ce

processus devrait inclure les enfants, les parents et les représentants des communautés. Les apprenants représentés devraient inclure une proportion d'apprenants vulnérables ou historiquement marginalisés.

Déclaration de politique générale

Les ministères de l'Éducation devraient :

1. Diriger la transformation du système éducatif en examinant et en révisant le modèle national du CSTL afin d'y inclure les objectifs, les aspirations politiques et les résultats envisagés dans ce cadre.
2. Revoir et réviser les lois, les politiques et les institutions relatives à la gouvernance des écoles pour :
 - a. Veiller à ce que les structures de gouvernance comprennent des apprenants ainsi que des représentants de la communauté d'apprentissage élargie.
 - b. Définir et prescrire les rôles et les mandats des apprenants, ainsi que le rôle et le mandat de la communauté d'apprentissage élargie.
3. Renforcer l'unité de coordination nationale du pays en :
 - a. Assurant la représentation de la communauté d'apprentissage élargie et des apprenants.
 - b. Faisant de la division ou de la direction des programmes du système éducatif l'un des coprésidents de la structure.
4. Identifier et intégrer les indicateurs d'apprentissage du 21^e siècle dans le cadre de suivi et d'évaluation du CSTL au niveau de la SADC et des États membres.
5. Établir des partenariats et encourager les groupes de défense de la participation des enfants à adopter le CSTL comme moyen de défense des droits civils et politiques des enfants.